



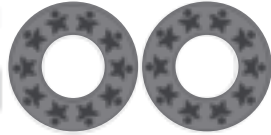
DOSSIER D'INSCRIPTION

Le 21 septembre 2022 à St-Martin-des-Noyers (Vendée)

Sol et couverture des sols

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DERNIÈRE ÉDITION

50 
EXPOSANTS

2500 
VISITEURS

 **20 ha**
DE DÉMONSTRATIONS

2 
**DÉMONSTRATIONS
CONSTRUCTEURS**

 **3 ATELIERS
TECHNIQUES**

 **2 FORUMS
DÉBAT**



Laurent LESAGE

Agriculteur et Président
du comité d'organisation
de MécaSol 2022.



Gilles PICARD

Directeur de la Fédération
Régionale des cuma
de l'Ouest.

**MécaSol est une manifestation régionale
qui associe des ateliers techniques, démonstrations
de machines et forum-débat.**

2 500 agriculteurs élevage et culture, à dominante système élevage lait et viande bovine sont attendus. Nous espérons démontrer aux agriculteurs, à travers ces manifestations techniques, que le réseau cuma œuvre pour la modernisation et le développement de l'agriculture tout en prônant des valeurs que sont la solidarité, le travail collectif et la vitalité des territoires ruraux.

Au travers des différents ateliers animés par des professionnels du réseau cuma et ses partenaires, ce salon professionnel apportera une pléiade d'informations techniques, réglementaires et économiques sur les nouvelles pratiques du travail du sol. MécaSol est organisé par la Fédération Départementale des cuma de Vendée.

**+ DE 5 200
ADHÉRENTS
EN VENDÉE**



**21 M €
INVESTIS
EN 2020**

MécaSol est une manifestation régionale qui associe démonstrations de machines, ateliers techniques et des forums-débats.

MécaSol 2022 s'inscrit dans le cadre de journées techniques nationales appelées MécaEvènements.

Les éléments fondamentaux de ces journées cuma aux champs résident dans une organisation régionale, un ancrage local, des ateliers techniques, des témoignages de cuma et d'experts, et des démonstrations réalisées par les constructeurs.

Démonstrations de matériels en conditions réelles

Travail du sol superficiel

Semis direct et semis simplifié

Pour les constructeurs de ces gammes de matériels, la réalisation de la démonstration est obligatoire pour participer à l'évènement en tant qu'exposant.

Des ateliers techniques animés par des Experts & Agri

Atelier N°1 : Semis et implantations couverts végétaux

Atelier N°2 : Agronomie sol

Atelier N°3 : Organisation des chantiers collectifs et maîtrise des coûts

« Forum / Débat » sous chapiteau

Forum N°1 : Couverture des sols (cultures intermédiaires et «couverts permanents»

Forum N°2 : Changement climatique

A RAID MÉCASOL 2022

Participation obligatoire pour les exposants de travail du sol superficiel & semis direct et semis simplifié

350 € HT

La participation à la formule Raid comprend :

- Une présentation du matériel en démo Raid sur le site web du Salon
- Un article sur le matériel dans le guide de visiteur du salon édité par Entraid'
- Un passage du matériel au «Podium» devant le public
- La participation à une démonstration publique commentée : par vos équipes

Raid travail du sol superficiel	11 h	Marque :	Modèle :	☐
Raid semis direct et semis simplifié	15 h	Marque :	Modèle :	☐

B LES FORMULES D'EXPOSITION

Toutes nos formules d'exposition intègrent la mise à disposition d'un coffret électrique de 220 V

EMPLACEMENT NU	FACADE	PROFONDEUR	CHAPITEAU	PLANCHER	ÉLECTRICITÉ	TARIF HT	
Emplacement 25 m ²	5 m	5 m	-	-	220 V - 1,5 kW	1 050 €	☐
Emplacement 50 m ²	10 m	5 m	-	-	220 V - 1,5 kW	1 350 €	☐
Emplacement 100 m ²	10 m	10 m	-	-	220 V - 1,5 kW	1 750 €	☐
Emplacement 150 m ²	15 m	10 m	-	-	220 V - 1,5 kW	2 100 €	☐
Emplacement 200 m ²	20 m	10 m	-	-	220 V - 1,5 kW	2 550 €	☐
Emplacement 250 m ²	25 m	10 m	-	-	220 V - 1,5 kW	2 950 €	☐
FORMULE AVEC CHAPITEAU 3 X 3 m	FACADE	PROFONDEUR	CHAPITEAU	PLANCHER	ÉLECTRICITÉ	TARIF HT	
Emplacement 25 m ² + Chapiteau 9 m ²	5 m	5 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	1 550 €	☐
Emplacement 50 m ² + Chapiteau 9 m ²	10 m	5 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	1 850 €	☐
Emplacement 100 m ² + Chapiteau 9 m ²	10 m	10 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	2 250 €	☐
Emplacement 150 m ² + Chapiteau 9 m ²	15 m	10 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	2 600 €	☐
Emplacement 200 m ² + Chapiteau 9 m ²	20 m	10 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	3 050 €	☐
Emplacement 250 m ² + Chapiteau 9 m ²	25 m	10 m	3 x 3 m	Oui	220 V - 1,5 kW	3 450 €	☐
FORMULE AVEC CHAPITEAU 5 X 5 m	FACADE	PROFONDEUR	CHAPITEAU	PLANCHER	ÉLECTRICITÉ	TARIF HT	
Emplacement 25 m ² + Chapiteau 25 m ²	5 m	5 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	1 850 €	☐
Emplacement 50 m ² + Chapiteau 25 m ²	10 m	5 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	2 150 €	☐
Emplacement 100 m ² + Chapiteau 25 m ²	10 m	10 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	2 550 €	☐
Emplacement 150 m ² + Chapiteau 25 m ²	15 m	10 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	2 900 €	☐
Emplacement 200 m ² + Chapiteau 25 m ²	20 m	10 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	3 350 €	☐
Emplacement 250 m ² + Chapiteau 25 m ²	25 m	10 m	5 x 5 m	Oui	220 V - 1,5 kW	3 750 €	☐

C LES SURFACES COMPLÉMENTAIRES

Les options d'aménagement doivent correspondre à la longueur de facade de votre emplacement

SURFACE DE DÉMONSTRATION	FACADE	PROFONDEUR	TARIF HT	
Surface de démonstration 1 000 m ²	10 m	100 m	600 €	☐
Surface de démonstration 1 500 m ²	15 m	100 m	800 €	☐
Surface de démonstration 2 000 m ²	20 m	100 m	1 000 €	☐
Surface de démonstration 2 500 m ²	25 m	100 m	1 200 €	☐
VITRINES VÉGÉTALES (HORS IMPLANTATION)	FACADE	PROFONDEUR	TARIF HT	
Vitrine végétale 50 m ²	10 m	5 m	600 €	☐
Vitrine végétale 75 m ²	15 m	5 m	850 €	☐
Vitrine végétale 100 m ²	20 m	5 m	1 000 €	☐
Vitrine végétale 150 m ²	25 m	5 m	1 200 €	☐

► Les surfaces de démonstration sont attenantes à l'arrière de votre stand

► Les vitrines végétales sont positionnées en face de votre stand, de l'autre côté de l'allée visiteurs

TOTAL HT EXPOSITION
A + B + C =

D | LES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

PUISSANCE ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE		
Coffret 1,5 kW	Inclus	☐
Coffret 3 kW	50 €	☐
Coffret 380V	100 €	☐
CHAPITEAU SUPPLÉMENTAIRE		
Chapiteau 3 x 3 m + Plancher	500 €	☐
Chapiteau 5 x 5 m + Plancher	800 €	☐
MOQUETTE : COLORIS À PRÉCISER (vert de base)		
Chapiteau 3 x 3 m, soit 9 m²	90 €	☐
Chapiteau 5 x 5 m, soit 25 m²	200 €	☐
AMÉNAGEMENT		
1 table + 4 chaises pvc	90 €	☐
Frigo bas 70 litres	95 €	☐
Frigo 250 litres	150 €	☐

E | VOS OPTIONS DE COMMUNICATION

ENTRÉES AU SALON		
Pack de 50 entrées + 50 flyers	inclus	☐
Badge exposant x 5	inclus	☐
Accès au parking exposants	inclus	☐
Invitation à la soirée Exposants & Bénévoles le 20 Septembre	inclus	☐
Pack de 100 entrées + 100 flyers supplémentaires	100 €	☐
Pack de 1000 entrées + flyers supplémentaires sur demande	500 €	☐
VISIBILITÉ SUR LE SITE		
Banderole sur barrière au niveau de l'entrée	150 €	☐
Banderole sur barrière au niveau de la zone de démonstration Raid	150 €	☐
Diffusion d'un message mp3 - Format 15 secondes x 10 diffusions	150 €	☐
Distribution de document / Flyers à l'entrée du Salon : fournir 2 500 documents	500 €	☐
Sponsoring du parking : pose de 10 panneaux au format H 140 x L100 (hors fabrication des panneaux)	2 000 €	☐

F | GUIDE DE VISITE MECAÉLEVAGE 2022

7 500 exemplaires diffusés aux adhérents de Cuma autour de l'événement en Septembre 2022



FORMAT	LARGEUR	HAUTEUR	TARIF HT	
1/4 page Largeur	180 mm	65 mm	715 €	☐
1/4 page Hauteur	90 mm	130 mm	715 €	☐
1/2 page Largeur	180 mm	130 mm	1 185 €	☐
1/2 page Hauteur	90 mm	270 mm	1 185 €	☐
Pleine Page	210 mm	297 mm	1 990 €	☐
2 ^{ème} de Couverture	210 mm	297 mm	2 145 €	☐
3 ^{ème} de Couverture	210 mm	297 mm	2 250 €	☐
4 ^{ème} de Couverture	210 mm	297 mm	2 480 €	☐

TOTAL HT OPTIONS
D + E + F =

DOSSIER D'INSCRIPTION

LE 21 SEPTEMBRE 2022 À SAINT-MARTIN-DES-NOYERS (VENDEE)

CE DOCUMENT EST À RETOURNER À ENTRAID'

Maison de l'agriculture
Rue Maurice le Lannou - CS 56520 35 065 RENNES
☎ 02 99 54 63 20 - Fax 02 99 54 63 19
✉ am.deloffre@entraid.com

DOSSIER À COMPLÉTER AVANT LE 20 AVRIL 2022 POUR BÉNÉFICIER D'UNE REMISE DE 10% SUR VOTRE INSCRIPTION

Date limite d'inscription le 21 juin 2022

VOTRE ENTREPRISE UN DOSSIER = UNE MARQUE

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Site internet de l'entreprise :

N° TVA intracommunautaire (uniquement pour les sociétés étrangères) :

NOM sous lequel **VOTRE SOCIÉTÉ DOIT APPARAÎTRE** sur l'enseigne du stand et la liste des exposants :

DESCRIPTIF COURT de votre entreprise et / ou vos produits qui sera PUBLIÉ SUR NOTRE SITE INTERNET :

Merci de **NOUS TRANSMETTRE VOTRE LOGO** en format HD en complément de ce dossier

NOM DES RESPONSABLES DU DOSSIER

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

Fonction :

E-mail : Tél. portable :

PERSONNE EN CHARGE DU STAND SUR LE SALON :

Fonction :

E-mail : Tél. portable :

TOTAL DE VOTRE INSCRIPTION

TOTAL A + B + C + D + E + F = € HT

REMISE 10% (si inscription avant le 30 novembre 2021) : € HT

TVA 20 % (uniquement pour les sociétés domiciliées en France) : € HT

TOTAL TTC : € TTC

LE RÈGLEMENT DE VOTRE INSCRIPTION EST À NOUS FAIRE PARVENIR AVANT LE 14 SEPTEMBRE 2022

☐ PAR **CHÈQUE BANCAIRE** à l'ordre de ENTRAID'

☐ Par **virement bancaire** au compte suivant

RIB 13606 0002903776468000 27

IBAN FR76 1360 6000 2903 7764 6800 027

BIC AGRIFRPP836

«Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent»

Date : -- / -- / 20--

Signature (accompagnée de la mention Lu et approuvé)

Cachet de la firme :

DOSSIER D'INSCRIPTION

LE 21 SEPTEMBRE 2022 À SAINT-MARTIN-DES-NOYERS (VENDÉE)

Ce document est à retourner à Entraid'

Maison de l'agriculture
Rue Maurice le Lannou - CS 56520
35065 RENNES
Tél. 02 99 54 63 20 - Fax 02 99 54 63 19
Mail am.deloffre@entraid.com

DOSSIER À COMPLÉTER AVANT LE 20 AVRIL 2022 POUR BÉNÉFICIER D'UNE REMISE DE 10% SUR VOTRE INSCRIPTION

Date limite d'inscription le 21 juin 2022

PLAN D'IMPLANTATION

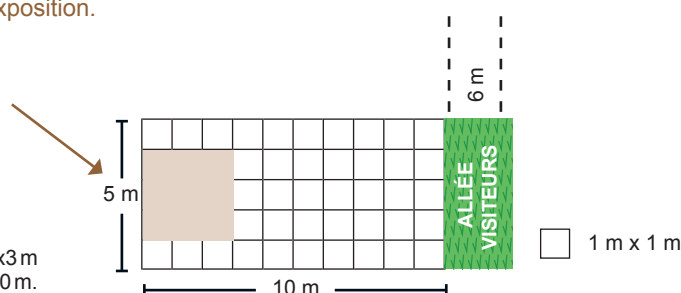


DISPOSITIF STANDARD

► Votre tente est **centrée au fond** de votre espace d'exposition.

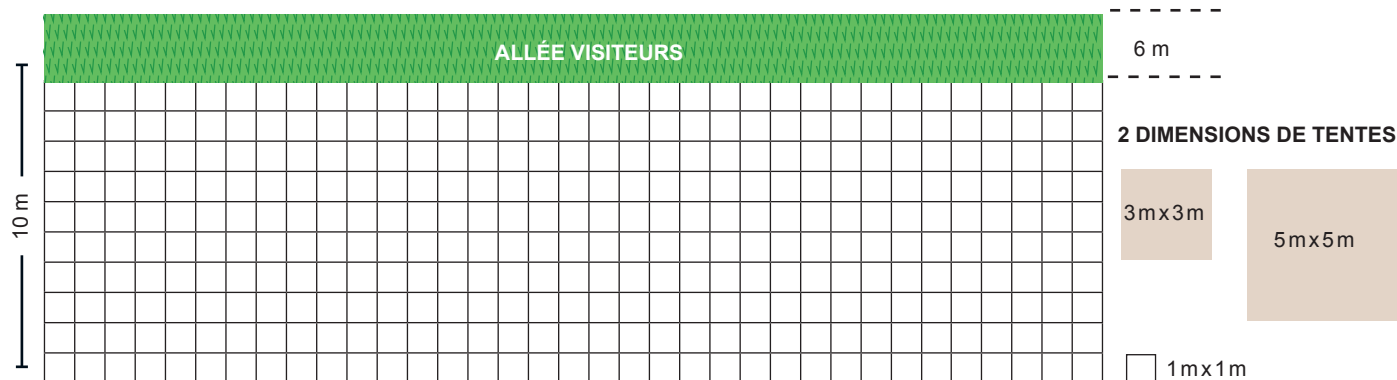
Ce dispositif standard est valable pour tous les stands, quelles que soient la surface d'exposition et la taille de la structure

Exemple d'emplacement d'une structure 3x3 m sur une surface d'expo de 5 x 10 m.



DISPOSITIF SPÉCIAL

- Etape 1 : tracez les **contours de votre zone d'exposition**
- Etape 2 : tracez les **contours de votre/vos tentes**
- Etape 3 : ajoutez un **"E"** majuscule à l'emplacement de l'électricité souhaité



Merci d'indiquer l'emplacement de votre **branchement électrique**

DESCRIPTIF DE VOTRE PARTICIPATION AU FORMAT RAID

- ☐ Travail du sol superficiel ☐ Semis direct et semis simplifié

Largeur de travail : ----- m

Besoin de réglage : ☐ oui ☐ non **Besoin de traction (sur devis)** ☐ oui ☐ non

Précision sur votre participation :

.....

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

DESCRIPTIF	ECHÉANCE	VOTRE CONTACT
Date limite pour vos demandes d'implantation de Vitrine végétale Implantation sur devis	Au plus tard le 15 juin 2022	Séverine Bourrin
Date limite pour bénéficier de 10% de remise sur votre dossier d'inscription	Au plus tard le 20 avril 2022	Johann Caillard
Date limite pour la réception de votre dossier d'inscription.	Au plus tard le 21 juin 2022	

LA PRÉPARATION DE VOTRE PARTICIPATION A L'ÉVÉNEMENT

DESCRIPTIF	ECHÉANCE	VOTRE CONTACT
Demande de mise à disposition d'un tracteur	Demande à nous transmettre avant le 21 juin 2022	Séverine Bourrin Sur devis
Validation des Matériels présentés en démonstration RAID	Liste définitive établie le 21 juin 2022	Stéphane Chapuis
Réglages de vos machines sur la parcelle dédiée	Demande à transmettre avant le 21 juin 2022	Séverine Bourrin
Validation du plan du salon avec le détail de votre implantation	Au plus tard le 21 juin 2022	Séverine Bourrin
Remise de vos contenus ou publicités à intégrer dans le Guide de visite 2022	Au plus tard 16 juin 2022	Studio Entraid' studio.toulouse @entraid.com

VOTRE INSTALLATION

DESCRIPTIF	ECHÉANCE	VOTRE CONTACT
Installation des exposants avec matériel	Le mercredi 20 septembre entre 9h00 et 14h00	Séverine Bourrin
Installation des Exposants statiques sans matériel	Le mercredi 20 septembre entre 14h00 et 17h00	Séverine Bourrin
Réalisation des réglages machines sur la parcelle dédiée	Le mercredi 20 septembre entre 15h00 et 18h00	Séverine Bourrin
Mise en route de l'électricité	Le mercredi 20 septembre à partir de 14h00	Séverine Bourrin
Soirée exposants	Le mercredi 20 septembre à partir de 19h00	Johann Caillard
Enlèvement des matériels	Le jeudi 21 septembre à partir de 18h00	Séverine Bourrin

UN SERVICE DE DÉCHARGEMENT EST PRÉVU SUR PLACE
Nous prévenir de vos besoins particuliers avant le **11 Septembre 2022**

RELATIONS EXPOSANTS

PLUS D'INFOS SUR VOTRE INSCRIPTION & OPTIONS DE PRÉSENCE



Johann CAILLARD
Responsable Exposants MécaSol 2022
☎ 06 07 54 21 54
j.caillard@entraid.com

COORDINATION GÉNÉRALE

PLUS D'INFOS SUR LES THÉMATIQUES DU SALON, LES ATELIERS, FORUMS-DÉBATS



Gilles PICARD
Directeur de la Fédération Régionale des CUMA de l'Ouest
☎ 06 80 08 97 85
gilles.picard@cuma.fr

SUPPORT TECHNIQUE

PLUS D'INFOS SUR LA PRÉPARATION TECHNIQUE DE VOTRE STAND, LES HORAIRES D'INSTALLATION...



Séverine BOURRIN
Responsable Technique MécaElevage 2021
☎ 06 76 50 76 83
severine.bourrin@cuma.fr

ORGANISATION DES RAIDS

PLUS D'INFOS SUR LA PRÉPARATION DES FORMATS RAIDS



Stéphane CHAPUIS
Responsable du service AgroEcoTech de la FNCUMA
☎ 06 69 74 40 37
stephane.chapuis@cuma.fr

EQUIPE COMMERCIALE

PLUS D'INFOS SUR VOTRE INSCRIPTION & OPTIONS DE PRÉSENCE



Guillaume MORO
Directeur commercial & Marketing
☎ 07 77 66 10 50
g.moro@entraid.com



Chrystèle TIENNOT
Consultant Events
☎ 06.08.42.35.88
c.tiennot@entraid.com



David SOUCANY
Consultant Events
☎ 06 33 76 08 92
d.soucany@entraid.com

RÈGLEMENT INTERIEUR 2022

À retourner signé en bas de chaque page et à conserver en double par l'exposant

ARTICLE 1. L'ORGANISATION

Les organisateurs de la journée professionnelle « MécaSol » sont les Fédérations de cuma en partenariat avec le journal Entraid'. MécaSol se déroulera de 9h à 18h le 21 Septembre 2022.

En signant la fiche d'exposition, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter toutes les prescriptions. Le fait de s'inscrire implique pour l'exposant l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ADMISSION

Tout exposant à MécaSol devra remplir et satisfaire aux conditions suivantes :

Inscrire sa participation et ses matériels et renvoyer le bulletin d'inscription au secrétariat des exposants dans les délais prévus. Chaque exposant devra s'acquitter de la totalité du règlement avant la tenue de la manifestation et au plus tard le 14 Septembre 2022. En cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser l'accès au site d'exposition des matériels et des marques non formellement inscrits au préalable.

Les matériels et produits exposés devront obligatoirement rentrer dans le processus de la conduite des cultures. Toutes les fournitures attenantes à cette production seront admises, dont :

Les constructeurs et importateurs de matériels :

- de travail du sol : charrues, cover-crop, déchaumeurs, décompacteurs, rouleaux, cultivateurs, herse, etc...
- de tractions, semis, manutention, fertilisation organique et minérale, pulvérisation, etc...
- d'entretien : pièces détachées, matériels d'ateliers, pneumatiques, débroussailleuses, etc...
- ayant trait à l'énergie : chaudières, solaire, méthanisation.

Les fabricants :

Des produits nécessaires à l'agriculture (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments du bétail,...).

Les organismes ou entreprises : de services ayant rapport avec l'agriculture.

ARTICLE 3. MODES D'EXPOSITION

Les organisateurs de MécaSol mettent à la disposition des exposants plusieurs types d'espaces : en intérieur, en extérieur statique et en extérieur dynamique.

3.1 — Exposition sous chapiteau

Les organisateurs mettent à disposition des exposants des chapiteaux de 3x3 ou 5x5, alimentés chacun par une prise électrique unique.

3.2 — Exposition en extérieur statique

Les organisateurs de MécaSol mettent à disposition des exposants des espaces en plein air pour que les exposants installent leurs produits, matériels, stands. Ces espaces dits « d'exposition statique » seront alimentés en électricité par une prise unique. L'équipement de l'espace en plein air est à la charge de l'exposant, il doit être conforme aux règles de sécurité en vigueur. L'exposant s'acquitte d'un droit de place correspondant à un espace extérieur nu.

3.3 — Exposition en extérieur dynamique

Dans ces espaces, les exposants pourront effectuer des démonstrations libres aux heures prévues à cet effet et en respectant toutes les règles de sécurité nécessaires. Les organisateurs se réservent le droit de supprimer cette possibilité aux exposants en cas de fortes intempéries, sans compensation pour les exposants.

3.4 — Inscription à la séquence RAID

Les constructeurs ou leurs distributeurs participant à cette séquence sont tenus d'informer les organisateurs du choix du modèle du produit présenté au plus tard 2 mois avant le jour de la manifestation. Le coordinateur de cette séquence est Stéphane Chapuis joignable au 06 69 74 40 37.

Les organisateurs pourront modifier ce programme en cas de conditions météorologiques difficiles (fortes pluies par exemple).

Pour déterminer l'emplacement, les organisateurs tiendront compte de l'ordre des inscriptions et détermineront au mieux les emplacements de chacun. Aucune réserve à ce sujet ne sera admise de la part des exposants.

La sous-location de tout ou partie d'un emplacement loué est formellement interdite ; par voie de conséquence, un exposant peut diffuser exclusivement des documents le concernant. Chaque exposant doit prévoir à sa charge l'animation et les supports nécessaires (ex : sonorisation) pour sa parcelle de démonstration dite « parcelle de démonstrations libres » prévue avec son stand et ayant fait l'objet d'une inscription préalable. Celle-ci ne pouvant être utilisée qu'en dehors des séquences d'animation de l'organisation (ex : ateliers, défilé podium, démarrage du débat forum, séquence Raid).

Les organisateurs sont seuls à autoriser, selon le contrat d'inscription, la distribution de documentation ou la pose de banderole sur le site, ainsi que la diffusion des messages promotionnels sur la sonorisation générale.

ARTICLE 4. INSCRIPTION

Les inscriptions devront être adressées à :

ENTRAID
Maison de l'agriculture
Rue Maurice Le Lannou
CS 56520
35065 RENNES cedex

L'inscription ne sera définitive que lorsque le montant total aura été encaissé. Le droit d'inscription est acquis à l'organisation dès lors qu'il a été encaissé.

La date officielle de clôture est fixée au 31 Octobre 2022.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier celle-ci.

L'application de la TVA s'applique pour les exposants.

Les exposants disposeront de badges « EXPOSANT » qui seront délivrés par l'organisation. Seuls ces badges permettront l'accès gratuit au parking et à l'intérieur du périmètre de MécaSol. Ce badge permettra également de bénéficier d'une file exposants pour le service de repas du midi. Les exposants auront la liberté de réserver sur place leur mode de déjeuner.

ARTICLE 5. ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile pour le cas où elle serait mise en cause. Sont exclus des garanties :

- les dommages causés par les catastrophes naturelles, explosions,...
- les dégradations liées au montage et démontage des stands, les objets personnels
- les risques de casse pour les objets fragiles

Les exposants devront garantir leur responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés aux tiers de leur propre fait par leurs matériels ou moyens d'exposition et devront respecter les règles légales en vigueur. Les exposants devront être assurés contre l'incendie et les risques annexes, et le vol de leurs matériels et contre le recours des tiers en cas de communication de l'incendie.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs.

Dès la constatation d'un vol, les exposants doivent déposer une déclaration à la gendarmerie et aux services administratifs de l'organisation présents sur le site du salon.

Les exposants qui auront des matériels en fonctionnement devront être assurés et devront pour la mise en marche, exiger la présence d'une personne qualifiée et habilitée par l'exposant pour assurer cette fonction.

ARTICLE 6. ORGANISATION DES STANDS ET SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

Installation:

Les exposants :

- feront arriver tous les matériels et produits impérativement la veille de la journée de la manifestation - entre 09h00 et 14h00 pour les matériels - entre 14h00 et 18h00 pour les exposants statiques sans matériel. Pour en faciliter l'accès, les organisateurs veilleront à mettre en place un parcours fléché dès 10h00 ce même jour.
- faire parvenir au plus tard 15 JOURS AVANT la manifestation, à l'attention de la Fédération des cuma d'accueil, les documents prévus de manière contractuelle à leur distribution à l'entrée ou aux messages promotionnels sonores devant être diffusés sur la sonorisation générale.
- devront prévoir une personne pour assurer l'accueil des fournitures lors de l'installation de leur stand.
- s'engagent à respecter la loi en vigueur pour tous les stands installés sur leur espace d'exposition. Lois et arrêtés du 25-06680, complétés par l'arrêté du 23-01-85, notamment sur les sections X et XI.
- s'engagent à présenter les certificats de conformité des bâches avec marquage visible.
- s'engagent à limiter au strict minimum la distribution de boissons alcoolisées et produits alimentaires sur le stand.
- s'engagent à ne pas prendre d'initiatives promotionnelles dans lesquelles seraient associés les organisateurs sans avoir

obtenu leur accord préalable.

- Tout défaut d'application de ces règles par l'exposant pourra entraîner la fermeture du stand par les organisateurs.
- Pendant la journée et à l'intérieur du périmètre du site, les exposants pourront faire connaître leurs productions avec des documents, affiches, panneaux,... uniquement situés sur l'espace de leur stand et également diffusés uniquement sur leur stand, en cas de non-respect, toute sanction pourra être prise par les organisateurs.

Installation électrique dans les stands :

Tout appareil électrique branché sur chaque stand doit être équipée d'une prise de terre. Toutes les fournitures et matériels doivent être conformes aux normes françaises ou européennes.

Matériels en démonstration ou défilés :

Les matériels doivent impérativement évoluer à l'intérieur de la surface qui aura été réservée pour cela et en souscrivant les conditions d'assurances précisées à l'article 5.

Démontage :

Les exposants s'engagent à n'enlever aucun matériel avant 18h le jour de la tenue de chaque manifestation.

Les emplacements devront être libérés complètement au plus tard le jour même de chaque manifestation avant 20h ; passé cet horaire, les organisateurs se réservent la possibilité de faire procéder eux-mêmes, aux frais et risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel présent sur le terrain.

ARTICLE 7. PARKINGS

Des parkings «EXPOSANT» gratuits pour ceux qui disposeront du badge «EXPOSANT» seront mis à disposition des exposants dans la limite des places disponibles pour la durée des horaires d'ouverture.

Les organisateurs ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules sur ces parkings ou de tout autre incident intervenant sur ces espaces.

ARTICLE 8. PERMANENCE ORGANISATEURS ET SURVEILLANCE, RÉCLAMATION

Les organisateurs

- assureront une permanence sur le terrain d'exposition pendant les heures régulières du jour de 9h à 19h.
- feront assurer une garde de nuit la veille de la manifestation de 20h à 8h du matin.
- Pendant la manifestation, des buvettes-repas seront prévues sur le site par les organisateurs.
- Pour toutes les questions non prévues par le présent règlement, il appartiendra aux organisateurs de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles ; toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.

